

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA DORDOGNE

LE PROCES DE NUREMBERG – 1944-1946

Exposition, film, conférences



Présentation de preuves au Tribunal militaire international. Photo Ray D'Addario, crédit : USHMM, courtesy of National Archives © Domaine Public



EXPOSITION

2 novembre – 11 décembre 2015

/

Lundi au vendredi – 8 h 30 – 17 h

Les **Archives départementales de la Dordogne** présentent, en partenariat avec la **LICRA Dordogne**, une exposition réalisée par le **Mémorial de la Shoah**

Procès des grands criminels de guerre devant le Tribunal militaire international, Nuremberg.

14 novembre 1945 – 1^{er} octobre 1946

Le 20 novembre 1945 s'ouvre à Nuremberg, le procès des principaux responsables politiques, économiques et militaires du régime nazi. Inaugural, le procès de Nuremberg l'a été à plus d'un titre : en créant la notion de «crime contre l'humanité», en associant aux documents écrits des images comme preuves, et en filmant le procès pour le constituer en archive historique.

Du 14 novembre 1945 au 1er octobre 1946 se déroule dans le palais de justice de Nuremberg le procès des grands criminels de guerre allemands devant le Tribunal militaire international, procès ouvert officiellement à Berlin le 18 octobre 1945. Procès unique – il n'a pas de précédent et c'est la seule fois où les vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale s'entendent pour juger – c'est l'acte fondateur d'un droit pénal international que les Alliés avaient échoué à définir à Paris après la Grande Guerre. Avec l'organisation des Nations unies, les principes établis à Nuremberg tracent la voie vers une société internationale régie par le droit, où la souveraineté de l'État est contenue. Tribunal des vainqueurs certes, mais y avait-il alors des « neutres » pour le tenir avec une même rigueur ? L'histoire du national-socialisme et de ses crimes est écrite à Nuremberg par les nazis eux-mêmes. Les archives qu'ils ont tenues les accusent, le ministère public ne fait que les mettre en ordre; les témoins confirment ; la défense ne conteste guère, les accusés ratifient. Le système est mis à nu, analysé avec précision, contradictoirement, objectivement, sans passion. La preuve est faite, par l'écrit, par la parole, par l'image : de sa naissance à sa chute, le national-socialisme fut une entreprise criminelle. Le procès de Nuremberg préserve la mémoire de ces crimes d'une dimension inégalée. L'histoire écrite à Nuremberg est d'abord celle de la préparation d'une guerre d'agression contre les nations européennes et de l'évolution rapide du conflit vers une guerre d'extermination à l'Est par un régime pressé de conquérir un espace vital et d'asseoir la domination de la « race allemande ». L'horreur est exposée, le récit est implacable, rien n'est épargné, afin que l'on sache quelle terreur répandirent ces hommes dont vingt-et-un

parmi les responsables sont là, présents dans le box des accusés, outres dégonflées. Si écrasante est cette vérité exposée à Nuremberg que l'on y distingue mal ce qui fait la singularité de la criminalité nazie : leur peur et leur haine obsessionnelles des Juifs. La montée d'une discrimination et d'une persécution qui conduisent au meurtre de masse est dissoute dans la préparation de la guerre d'agression. Les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité sont amalgamés, sans que l'on définisse le crime absolu, celui de génocide, un concept à peine perçu en 1945. Tout est révélé. On sait les six millions, les fusillades massives et les centres de mise à mort par le gaz, mais on n'isole pas la signification de la planification, de l'organisation et de l'exécution de la destruction radicale des Juifs d'Europe, de cette catastrophe juive que, au Yishouv [ndlr : terme utilisé par les Juifs pour désigner l'ensemble des Juifs présents en Palestine avant la création de l'État d'Israël], en 1945, on appelait déjà Shoah. (Tiré du panneau d'introduction de l'exposition).

Plan de l'exposition

- Genèse du procès de Nuremberg, juger les criminels de guerre
- Jackson, maître d'œuvre du procès
- Le statut du 8 août 1945
- Le tribunal
- Le ministère public
- Le choix des documents, les traducteurs, la presse
- Les accusés
- Conditions de détention
- La défense
- Déroulement du procès
- Témoins présentés par l'accusation
- Témoins présentés par la défense
- *Tu quoque...*
- Des organisations criminelles
- La shoah exposée à Nuremberg
- Présentation de témoignages sur la shoah
- La persécution des Juifs en France présentée par la France à Nuremberg
- Réquisitoires, délibérations, jugement
- De Nuremberg à la Haye

LE LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE

Réalisé par le service des activités culturelles et le service pédagogique du Mémorial de la Shoah – Institut Edmond J. Safra, ce livret a pour objectif d'approfondir la compréhension de l'exposition grâce à une démarche active facilitant l'analyse et la réflexion autour des principaux faits, acteurs et notions. Les questions proposées sont réparties de la façon suivante :

Une entrée générale :

- Un procès historique
-

Quatre entrées thématiques :

- L'origine et la préparation du procès
- Les différents acteurs du procès
- Les débats
- La place de la Shoah

Le livret est disponible dans l'exposition mais il est également téléchargeable sur le site des archives départementales de la Dordogne :

<http://archives.dordogne.fr/index.php>

CONFERENCES et FILM

● Jeudi 12 novembre 2015, à 18 h

Centre départemental de la communication – 1 cours Saint-Georges – Périgueux

AUTOUR DU PROCES DE NUREMBERG

Conférence de **Lisa CHEVALIER-BERTOL**, avocate au barreau de Périgueux

Ce qui rend exceptionnel le Procès de Nuremberg, c'est avant tout, la confrontation d'un droit positif à des faits qui jusqu'alors n'étaient pas juridiquement qualifiés. Quelles sont les raisons de ce vide juridique ? Ils étaient inqualifiables. Comment, en effet, imaginer que notre civilisation européenne puisse être le théâtre du plus grand crime organisé dans l'horreur la plus saisissante ? Il a donc fallu un consensus international des États vainqueurs pour définir le cadre juridique qui allait permettre de juger ces faits. Par conséquent, Nuremberg prend la dimension d'un procès extraordinaire car il constitue, pour la première fois dans l'histoire judiciaire, l'œuvre d'une justice supra-étatique, résultat d'une prise de conscience implacable et d'une condamnation unanime.

● Jeudi 3 décembre 2015, à 19 h

CAP-CINEMA - Périgueux - en association avec l'**association Ciné Cinéma**, conférence de Jean-Louis Margolin, suivie, à 20 h 15, de la projection du film **Le temps des aveux**, de **Régis Wargnier** (Gaumont Distribution, 2014, 95 mn).

KHMERS ROUGES ET CRIMES DE MASSE EN ASIE AU XX^e SIECLE

Conférence de **Jean-Louis MARGOLIN**, maître de conférences à Aix-Marseille et chercheur à l'Institut de recherches asiatiques (CNRS) à Marseille.

La projection du film, qui évoque la capture puis la détention, en 1971, par les Khmers rouges, de François Bizot, ethnologue français travaillant à la restauration des temples d'Angkor, est l'occasion d'aborder d'autres crimes de masse commis en Asie à une période plus récente.

9 rue Littré – Périgueux / 05 53 03 33 33 / mél : cd24.archives@dordogne.fr
Site internet : <http://archives.dordogne.fr>